

**216 rue Maurice le Boucher
ZA de Tournezy
34070 MONTPELLIER
TEL : 04 67 66 31 19**

N° FORMATEUR : 11755884575 - Numéro de TVA intracommunautaire : FR54838295160

ANTICIPER LES CONTENTIEUX ET SECURISER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU SEIN D'UN SYNDIC

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender et comprendre les changements pour une gestion plus efficace des contentieux et des immeubles et intégrer les modifications liées à l'application de la loi Elan.
- Anticiper et maîtriser les contentieux en matière immobilière
- Sécuriser sa pratique professionnelle

PUBLIC VISE professionnels en activité : administrateurs de biens, syndics

PREREQUIS aucun

DUREE ET DATE 14 heures réparties sur 2 jours

ANIMATEUR Maître Frédéric WALTHER

MOYENS ET METHODE PEDAGOGIQUE La méthode affirmative permet aux participants de découvrir un nouveau contenu. Elle se base sur l'exposé. Elle est utilisée par le formateur au cours d'une formation, pour des actions d'information ou pour des apports théoriques. La formation a lieu dans une salle de réunion équipée de tout le matériel nécessaire (liaison Wi-Fi, projecteur vidéo, paper-board) ; formation en Web conférence ou en présentiel

DOCUMENTS A COMPLETER PAR LE STAGIAIRE Fiche de renseignements, QCM Avant-projet, QCM Après-projet, Feuille d'émargement de groupe.

PROGRAMME Introduction : Accueil des participants et tour de table de présentation.

**216 rue Maurice le Boucher
ZA de Tournezy
34070 MONTPELLIER
TEL : 04 67 66 31 19**

N° FORMATEUR : 11755884575 - Numéro de TVA intracommunautaire : FR54838295160

<p align="center">ANTICIPER LES CONTENTIEUX ET SECURISER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU SEIN D'UN SYNDIC</p>

PLAN DE FORMATION

Jour 1

I - La fusion des tribunaux d'instance et de grande instance

- Rappel des différentes juridictions
- La fusion des tribunaux d'instance et de grande instance

II – Le recours à la médiation

- Rappel des modalités de recours et de pratique de la médiation
- La médiation obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020

Jour 2

III – Les modifications de la loi ÉLAN

- Les parties communes
- Le fonds de travaux
- Le recouvrement de charges
- L'information des copropriétaires
- La tenue des assemblées générales
- Visioconférence et vote par correspondance
- Dispositions diverses

IV – Déontologie du syndic

- Rappel des principes

V - Pathologie des bâtiments sous l'angle assurante et suivi des chantiers

Fiches techniques des pathologies :

- Repérage et consultation professionnelles
- Suivi des chantiers
- Réception et rapport de fin de chantier

**216 rue Maurice le Boucher
ZA de Tournezy
34070 MONTPELLIER
TEL : 04 67 66 31 19**

N° FORMATEUR : 11755884575 - Numéro de TVA intracommunautaire : FR54838295160

**ANTICIPER LES CONTENTIEUX ET SECURISER SA PRATIQUE
PROFESSIONNELLE AU SEIN D'UN SYNDIC**

VI - Gestion des dossiers Sinistre

- Bonnes pratiques
- Novation du code des assurances
- Mise en place des démarches et communication
- Gestion des contrats
- Gestion des retours et Mise en concurrence

VALIDATION DE LA FORMATION QCM Après-projet (évaluation sur les acquis de la formation),
Attestation individuelle de formation Loi ALUR.